

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 4 juin 2026, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 11 juin 2026 à vingt heures trente, sous la présidence de Madame Cécile GUÉRIN, Maire.

Sont présents : Cécile GUÉRIN, Rémi DE SAINT JORES, Evelyne LEPERCHOIS, Pascal POULLAIN, Bruno ROBIN, Anthony MASSELIN, , Ludivine HUBERT, Noémie BRÉGEAULT, Nicolas RENÉ, Caroline LECONTE, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent ayant donné procuration : -

Absentes excusées : Clémence LESAULNIER.

Absent :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Pascal POULLAIN est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation et signature du compte-rendu de la dernière séance,
- Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),
- Précisions à apporter sur délégations du conseil municipal au Maire,
- Convention restauration scolaire avec la mairie de Coutances,
- Transport scolaire,
- Demande de subvention DETR,
- Devis travaux de voirie,
- Convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération,
- 40 ans du Tennis Club de Saussey, demande pose de store,
- Remboursement de concession funéraire,
- Tarif salle de convivialité,
- Admission créances en non-valeur,
- Dossier d'urbanisme,
- Compte-rendu des réunions,
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

**DELIBERATION N°2026-026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

MAIRIE DE SAUSSEY

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un membre pour la commission intercommunale des impôts directs de la CMB. Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres en ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose comme membre de la commission intercommunale des impôts directs :

- M. MANTEAU Nicolas, domicilié à SAUSSEY 7 chemin du Bas de Saussey.

DELIBERATION N°2026-027 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission locale d'évaluation des charges transférées. Le rôle de cette commission est d'évaluer les charges rattachées aux compétences transférées par les communes et en cas de rétrocession de compétences de rajuster le montant des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

- membre titulaire : Anthony MASSELIN,
- membre suppléant : Rémi DE SAINT JORES.

DELIBERATION N°2026-028 : PRECISIONS SUR LES DELEGATIONS DE FONCTION AU MAIRE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération en date du 20 mars 2026 concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire a fait l'objet d'un recours gracieux de la Préfecture. Il est demandé de fixer les limites ou les conditions de délégation que le Conseil Municipal accorde au Maire pour les items 9°, 10°, 11° et 13°.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de compléter et de préciser la délibération en date du 20 mars 2026 concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire comme suit :

9°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-25 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 10 000 € ;

10°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception constitutionnelles, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation et tant devant les juridictions étrangères ou internationales,

11°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 2 000 €,

26°) de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations d'investissement validées par le Conseil Municipal ou tout achat d'équipement d'investissement validé par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N°2026-029 : CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LA MAIRIE DE COUTANCES.

MAIRIE DE SAUSSEY

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention concernant l'accueil à la restauration scolaire des enfants des familles résidant hors Coutances entre la commune de Coutances. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'accueil des enfants domiciliés sur la commune de Saussey au sein du service de restauration scolaire de la commune de Coutances et de permettre à ces familles de bénéficier du tarif « Coutances ». En contrepartie, la convention prévoit que la commune de Saussey s'engage à verser au CCAS la différence entre le tarif appliqué individuellement à chaque famille au titre du tarif « Coutances » et le tarif « hors commune », conformément à la grille tarifaire votée par le conseil municipal de Coutances chaque année.

Pour information, la grille tarifaire pour l'année scolaire 2025-2026 s'établit ainsi :

Tranche de revenu de la famille de l'élève	Tarification pour les familles résident à Coutances et les familles des enfants en classe ULIS	Tarification pour les familles résidant hors Coutances
Inférieur ou égal à 510 €	1,00 €	1,00 €
De 511 € à 620 €	1,00 €	1,00 €
De 621 € à 885 €	3.84 €	6.93 €
De 886 € à 1185 €	4.49 €	6.93 €
De 1186 € à 1485 €	5.16 €	6.93 €
Plus de 1486 €	5.43 €	6.93 €
PAI	0.70 €	0.70 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention entre les deux communes concernant la restauration scolaire ;
- s'engage à verser au CCAS de Coutances la différence entre le tarif appliqué individuellement à chaque famille au titre du tarif « Coutances » et le tarif « hors commune » conformément à la grille tarifaire votée chaque année par le Conseil Municipal de Coutances.

DELIBERATION N°2026-030 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire expose que le projet de remplacement des menuiseries de l'ancienne école abritant la salle de convivialité et les archives de la communes dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 10 775,74 € HT soit 12 930.88 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Financements publics : Etat DETR-DSIL : 2 155,15 €
- Auto-financement Fonds propres : 8 620,59 €
- **Total HT :** 10 775,74 € H.T.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/07/2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 10 775,74 € HT

MAIRIE DE SAUSSEY

- approuve le plan de financement exposé
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

DELIBERATION N°2026-031 : DEVIS PROGRAMME DE VOIRIE 2026

Madame le Maire présente les devis pour les travaux de voirie prévus en 2026 à savoir :

- Réfection de l'entrée du parking de la mairie,
- Mise en accessibilité de la cour devant la salle de convivialité,
- Enrochement chemin de Beaucoudray.

Les devis s'établissent ainsi :

- Entreprise Gautier – Beauchamps : 14 652,96 € H.T.
- Entreprise Lehodey – Muneville sur Mer : 17 061,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le devis de l'entreprise Gautier de Beauchamps,
- décide de faire la réfection du parking de la Mairie et la mise en accessibilité de la cour devant la salle de convivialité pour l'année 2026.

DELIBERATION N°2026/032 : CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION.

Madame le Maire présente la convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération entre la commune et le département de la Manche. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération. Elle fixe la répartition de l'entretien sur le domaine public routier départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Départemental pour l'entretien du domaine public routier départemental en agglomération.

DELIBERATION N°2026/033 : DEMANDE DE POSE DE PLAQUES POUR LES 40 ANS DU TENNIS CLUB.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande du Tennis Club de Saussey de baptiser le court de tennis et le club-house et d'apposer des plaques lors de la célébration des 40 ans du Tennis Club.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Tennis Club à apposer des plaques afin de baptiser le cours et le club house du Tennis Club de Saussey à l'occasion des 40 ans du Tennis Club qui auront lieu le 4 juillet 2026.

DELIBERATION N°2026/034 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE.

Madame le Maire fait part du courrier de Madame Marie-Noëlle LELANDAIS de Cherbourg qui informe renoncer à la concession de terrain dans le cimetière communal acquise le 20 octobre 1995. La concession a été acquise le 20 octobre 1995 au prix de sept cent soixante-dix-huit francs. Après conversion en euros, la somme s'élève 118.61 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser le montant de 118,61 € à Madame Lelandais Marie-Noëlle de Cherbourg et charge Madame le Maire d'émettre le titre correspondant.

MAIRIE DE SAUSSEY

DELIBERATION N°2026/035 : REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DE CONVIVIALITE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer les tarifs pour la location de la salle de convivialité comme suit :
 - o Location pour un week-end du vendredi au lundi ou jour férié :
 - 160 € le week-end du 1er avril au 30 septembre
 - 180 € le week-end du 1er octobre au 31 mars

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2026.

Les autres tarifs seront identiques.

DELIBERATION N°2026/036 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comptable public demande l'admission en non-valeur de la créance suivante suite à l'impossibilité de recouvrer la somme :

EXERCICE	TIERS	NATURE	MONTANT
2020	ORANGE BUSINESS	AVOIR	5.38 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur la somme de 5.38 €.

DELIBERATION N°2026/037 : DEVIS FOURNITURES ILLUMINATIONS

Madame le Maire présente les devis pour la fourniture d'illuminations de Noël :

Les devis s'établissent ainsi :

- Entreprise 2 ed de Coutances : 2 834.64 € H.T.
- Entreprise YESS de Coutances : 3 190.37 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le devis de l'entreprise 2 ed de Coutances pour un montant de 2 834,64 € H.T.,
- autorise Madame le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

Dossiers d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande de permis de construire modificatif et d'une demande de CU opérationnel.

Comptes-rendus réunions.

M. Pascal POULLAIN fait le compte-rendu de la réunion du SDEM 50 à laquelle il a participé.

Le compte-rendu de la commission cimetièrre est fait. Une prochaine commission cimetièrre aura lieu le 27 juin 2026 à 9H00.

Le compte-rendu de la réunion du Comité de Fêtes est fait.

Questions diverses

Une réunion d'information avec les riverains de la route de Cérences aura lieu le 16 juin 2026.

Mme le Maire fait part des propositions reçues dans la boîte à idées.

M. Pascal POULLAIN demande des informations sur la réglementation de circulation des quads.

MAIRIE DE SAUSSEY

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2026-026	Désignation d'un représentant à la commission intercommunale des impôts directs	5.3	Institutions et vie politique	Désignation de représentants
2026-027	Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées	5.3	Institutions et vie politique	Désignation de représentants
2026-028	Précisions sur les délégations de fonction au Maire	5.4	Institutions et vie politique	Délégation de fonctions
2026-029	Convention restauration scolaire avec la Mairie de Coutances	7.6	Finances locales	Contributions budgétaires
2026-030	Demande de subvention DETR	7.5	Finances locales	Subventions
2026-031	Devis programme de voirie 2026	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2026-032	Convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération	8.3	Domaines de compétences par thèmes	Voirie
2026-033	Demande de pose de plaques pour les 40 ans du Tennis Club	3.6	Domaine et patrimoine	Autres actes de gestion du domaine privé
2026-034	Demande de remboursement de concession funéraire	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-035	Révision des tarifs de la salle de convivialité	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-036	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2026-037	Devis fournitures illuminations	1.1	Commande Publique	Marchés publics

La Présidente de séance	Cécile GUERIN	
Le Secrétaire de Séance	Pascal POULLAIN	